
Communiqué de presse

Saint Denis, le 24 janvier 2007

CRIT intérim signe un accord de partenariat avec le Conseil national des missions locales pour favoriser l'intégration des jeunes en entreprise

Nathalie JAOUÏ, présidente de CRIT SAS, filiale du Groupe CRIT spécialisée dans le travail temporaire et Françoise de VEYRINAS, présidente du Conseil national des missions locales ont signé aujourd'hui un accord de partenariat pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. CRIT SAS et le CNML souhaitent renforcer la coopération entre leurs réseaux : 420 agences d'intérim et 500 missions locales et PAIO.

L'accord porte sur une expérimentation permettant de mutualiser les bonnes pratiques de coopération entre les réseaux dans 6 régions, grâce à neuf binômes constitués d'une ou deux agences CRIT et d'une mission locale. Ces binômes se sont créés sur la base du volontariat et de l'identification d'objectifs communs. L'originalité de cet accord repose sur son édification par les acteurs de terrain eux-mêmes.

Les parties signataires s'engagent à accompagner vers l'emploi 160 jeunes en CIVIS et plus largement tous les jeunes repérés et identifiés par les missions locales et les agences CRIT en fonction d'objectifs partagés et fixés localement.

Cette coopération entre les deux réseaux doit permettre de rapprocher la demande des entreprises et les potentiels des jeunes.

- Les agences Crit mettent en œuvre, sur la base d'un diagnostic partagé, un parcours d'insertion personnalisé pour favoriser l'intégration des candidats dans le milieu de l'entreprise, notamment par le biais d'une mission d'intérim comme première expérience professionnelle.
- Les missions locales accompagnent les jeunes jusqu'à l'emploi et coordonnent tous les organismes utiles pour leur insertion professionnelle.

La qualification des jeunes sera recherchée pour répondre à la demande des entreprises et adapter le niveau de compétences des jeunes (actions pré-qualifiantes ou professionnalisantes, contrats en alternance, etc.)

Dans cette démarche, les parties s'engagent à porter une attention particulière à la situation des jeunes handicapés.

***Le Groupe CRIT**, fondé en 1962, est le premier acteur indépendant du travail temporaire en France. Le Groupe a développé sous l'enseigne CRIT Intérim un réseau aujourd'hui fort de plus de 420 agences présentes sur tous les secteurs d'activité. Véritables centres d'expertise en ressources humaines, les agences CRIT intérim accompagnent chaque jour des milliers d'entreprises et de candidats dans leurs besoins en CDI, CDD et Intérim.*

***Le Conseil national des missions locales** a pour mission de renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales, au sein du réseau des missions locales, et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée de ce réseau.*

***Le réseau des missions locales** présent sur l'ensemble du territoire par ses 1200 lieux d'accueils permanents, accompagne chaque année plus d'un million de jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle. A l'écoute permanente des entreprises et de leurs besoins de recrutement, les 8000 conseillers des missions locales proposent aux employeurs des solutions sur mesure. Les jeunes bénéficient ainsi d'un soutien professionnel et régulier les préparant au recrutement*

Contacts

Conseil national des missions locales
Yves Auton - yves.auton@cnml.travail.gouv.fr
Tél. 01 44 38 31 91

Groupe Crit
Michèle Chartier - mchartier@groupe-crit.net
Tél. 01 49 18 55 63